Corrigé et barème – Objet conclusif : le Moyen-Orient, conflits régionaux et tentatives de paix

Du conflit israélo-arabe au conflit israélo-palestinien et ses tentatives de résolution depuis 1948 ; les deux guerres du Golfe (1991 et 2003) et leurs prolongements, d'une guerre interétatique à un conflit asymétrique.

Durée : 120 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · Spe-hggsp Terminale

Exercice 1 – Notions et repères ★★ *(4 pts)*

a) Une suite de négociations et d'accords intérimaires qui doit mener par étapes à un règlement définitif. Oslo : reconnaissance mutuelle d'Israël et de l'OLP (1993), période intérimaire de cinq ans, Autorité palestinienne (1994) ; Jérusalem, réfugiés, frontières et colonies renvoyés à plus tard. Interruption : assassinat de Rabin (1995), échec de Camp David (juillet 2000), seconde intifada. (1)

b) Deux exemples parmi : plan de partage de l'Assemblée générale (résolution 181, 1947) ; armistices de 1949 négociés par Ralph Bunche ; résolution 194 (1948) et UNRWA (1949) pour les réfugiés ; premiers casques bleus (1956) ; résolution 242 du Conseil de sécurité (1967), « la terre contre la paix ». (1)

c) Le 6 octobre 1973, l'Égypte et la Syrie attaquent Israël ; ponts aériens des deux Grands, alerte nucléaire américaine, cessez-le-feu (résolution 338). La guerre rend son prestige à l'Égypte et ouvre la médiation américaine : Kissinger, Sadate à Jérusalem (1977), Camp David (1978), traité de 1979. (1)

d) L'OLP, installée au Liban, attaque Israël ; l'ONU crée la FINUL (mars 1978). Le 6 juin 1982, Israël envahit le Liban : fin août, l'OLP évacue Beyrouth et Arafat installe sa direction à Tunis. Le Hezbollah, chiite et soutenu par l'Iran, naît la même année : États et acteurs non étatiques s'affrontent au Liban. (1)

Erreur fréquente — confondre les accords de Camp David de **1978**, qui mènent à la paix israélo-égyptienne, et le sommet de Camp David de **2000**, qui échoue.

Exercice 2 – Étude critique : deux résolutions sur l'Irak ★★★ *(6 pts)*

a) Deux résolutions du Conseil de sécurité, chargé du maintien de la paix par la Charte, adoptées « en vertu du Chapitre VII » (mesures coercitives). La 678 (29 novembre 1990) répond à l'invasion du Koweït (2 août 1990) ; la 1441 (8 novembre 2002) suit le 11 septembre 2001, quand Washington accuse l'Irak de détenir des armes de destruction massive. (2)

b) Le document 1 procède par étapes (condamnation, embargo, ultimatum au 15 janvier 1991) et autorise à « user de tous les moyens nécessaires », c'est-à-dire la force ; la fin de la guerre froide le permet (l'URSS vote pour, la Chine s'abstient). Le document 2 constate une « violation patente », offre « une dernière possibilité », rappelle « des graves conséquences » et reste « saisi de la question » : il faudrait une nouvelle décision. Sans elle, l'invasion du 20 mars 2003 se fait sans autorisation. (2)

c) La sécurité collective exige l'accord des membres permanents : uni en 1990, le Conseil est divisé en 2003 (Villepin, 14 février 2003) et une grande puissance agit seule. Une victoire ne fait pas la paix : Saddam Hussein reste au pouvoir en 1991 ; après 2003, conflit asymétrique (insurrection, attentat contre l'ONU, guerre civile, État islamique). Limites : des textes d'États, muets sur les civils et sur les intérêts pétroliers. (2)

Méthode — comparer deux textes, c'est citer leurs **formules exactes** : « tous les moyens nécessaires » n'a pas d'équivalent dans la résolution de 2002.

Exercice 3 – Dissertation ★★★ *(10 pts)*

a) Accroche : la poignée de main de Rabin et Arafat devant Bill Clinton (13 septembre 1993), préparée par des intermédiaires norvégiens. Acteurs : grandes puissances, États de la région, organisations internationales (ONU, Ligue arabe), acteurs non étatiques (OLP, Hamas, Hezbollah, médiateurs privés). Problématique : en quoi sont-ils à la fois parties prenantes des conflits et artisans, souvent partiels, de la paix ? (2)

b) Grandes puissances : l'URSS arme l'Égypte et la Syrie, les États-Unis soutiennent Israël ; ponts aériens de 1973 ; invasion de l'Irak sans aval du Conseil (2003). États de la région : « trois non » de Khartoum (1967), guerre Iran-Irak, invasion du Koweït (1990). Acteurs non étatiques armés : OLP, Hezbollah (1982), Hamas (1987), attaque du 7 octobre 2023. (2)

c) L'ONU : partage (1947), armistices de Bunche (1949), résolution 242 (1967), FINUL (1978), résolution 678 (1990), résolution 2803 (2025). Médiateurs étatiques : Kissinger, Carter à Camp David (1978), Madrid (1991), Égypte, Qatar et États-Unis à Gaza. Acteurs non étatiques de paix : chercheurs norvégiens d'Oslo, initiative de Genève (2003). (2)

d) Médiateurs intéressés : alliés d'Israël, les États-Unis usent de leur veto et sont contestés comme arbitres. Sécurité collective soumise aux Grands : unie en 1990, divisée en 2003. Paix partielles : Égypte (1979), Jordanie (1994), accords d'Abraham (2020) sans règlement palestinien ; Oslo brisé (1995-2000) ; cessez-le-feu fragile à Gaza. (2)

e) Réponse : les acteurs internationaux font et défont la paix ; les paix entre États tiennent quand un médiateur puissant les porte, mais la question palestinienne reste sans règlement. Ouverture : les reconnaissances de l'État de Palestine en 2025 peuvent-elles relancer la solution à deux États ? (2)

Méthode — chaque partie **répond** au sujet : un récit chronologique des guerres, de 1948 à 2023, ne montre pas le rôle des acteurs.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).